

# Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 09-2021

**Cher(e) collègue et ami(e),**

A quelques semaines des fêtes de fin d'année 2021, on apprend qu'une cinquième vague du COVID 19 menace la France et l'Europe.

Des mesures vont être prises pour vacciner rapidement avec une troisième injection, les personnes les plus vulnérables.

D'autres mesures vont être prises dans les jours qui viennent.

Une fois de plus les fêtes de fin d'année risquent d'être perturbées.

Pendant ce temps, d'autres préparent les élections présidentielles avec plus ou moins d'entrain.

Présentation de dossiers, de lutte contre le réchauffement climatique, des promesses utopiques sans se préoccuper des problèmes des français, des agents de la Fonction Publique.

Notre Président a changé le bleu de notre drapeau national en un bleu plus foncé.

Personnellement, je pense que ces gens sont loin des problèmes des françaises et français.

Ne serait-il pas plus judicieux de s'occuper du pouvoir d'achat, l'augmentation des salaires, le dossier retraite ???

Notre organisation syndicale est sur le qui-vive et propose aux adhérents un cahier revendicatif concret.

Voici quelques exemples de nos propositions :

« Dégel de la valeur du point d'indice, revalorisation des grilles indiciaires,  
Passage grilles atypiques de cat C (Tech, PM, SP, ATSEM) en B, catégorie C en B et passage B en A pour éviter le tuilage,  
Réévaluation prime PM avec socle minimum indemnitaire 20%,  
Remplacement de la version actuelle de la GIPA en l'intégrant dans les grilles indiciaires – explication lorsqu'un agent est au bout de sa grille indiciaire rajout automatique au bout de 18 mois de 12 points à son indice majoré – ce rajout de point est intégré au calcul de sa pension et pris en compte en cas de changement de niveau ou de catégorie,  
Modification indiciaire carrière bloquée,  
Création d'une inspection du travail pour la territoriale en cas de non-respect des mesures réglementaires SSQVT imposés aux employeurs territoriaux DUERP,  
Plan de prévention RPS etc...

Maintien des accords temps de travail des collectivités locales et de leurs établissements publics en opposition à l'article de la loi de transformation de la Fonction Publique, contrôle de l'aptitude médicale, abrogation du jour de carence, dispositif injuste, inutile et inefficace en matière de santé publique, etc...

Ce cahier est à l'étude dans toutes nos structures syndicales en France et dans les DOM / TOM.

Prochainement nous vous rendrons compte des revendications qui seront proposées aux futurs-candidats à l'élection Présidentielle.

Les membres du Comité de rédaction du Pôle Police Municipale des Hauts de France vous en souhaitent bonne lecture.

**Retrouvez-nous sur [www.pole-police-hauts-de-france.fr](http://www.pole-police-hauts-de-france.fr)**

# Sommaire

---

## INFORMATION NATIONALE

---

- Mise en place du nouveau Fichier National Unique des Cycles Identifiés (FNUCI)
  - Augmentation du Smic ... conséquence sur certains agents de la catégories C dès le 1er octobre
  - Maires employeurs et pass sanitaire : attention au strict respect des règles !
  - Policiers municipaux : non, il n'y a pas de pénurie
  - Gérald Darmanin demande aux préfets de renforcer la sécurité des élus
  - Un amendement pour permettre aux policiers municipaux d'expérimenter l'usage des drones
  - Forfait télétravail dans la fonction publique territoriale : le grand flou
  - Cyber-sécurité : des pistes pour mieux se protéger et couvrir les risques dans les collectivités
  - L'Anssi publie un guide sur l'authentification et les mots de passe
  - « L'indemnité inflation » sera versée en janvier aux agents de la fonction publique
  - Loi contre la maltraitance animale : ce que les élus doivent en retenir
  - Le temps de travail des agents des collectivités a reculé de 73 heures en 2020 à cause de l'épidémie
  - Délai d'envoi des dossiers de liquidation de pension - Retour progressif au délai réglementaire
  - Funéraire : plaider pour "un cadre juridique plus clair et plus lisible"
  - Vaccin contre le Covid-19 : qui est concerné par la dose de rappel ?
  - Police : recenser pour mieux former (CNFPT)
- 

## LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

---

- Décret : Code de la Route les dernières modifications
  - Décret : Modification du code de procédure pénale, l'article D. 15 est modifié !
  - Décret : Des arrêts maladie "Covid" sans jour de carence prolongés jusqu'au 31 décembre 2021
  - Décret : Modalités d'octroi et de renouvellement d'une autorisation d'exercer un service à temps partiel pour raison thérapeutique.
  - Décret : Fonction publique territoriale : nouvelles règles sur le temps partiel thérapeutique
  - Décret : Covid-19 : le masque redevient obligatoire à l'école élémentaire dans toute la France à partir du lundi 15 novembre dans toute la France (passage au niveau 2 du protocole sanitaire)
  - Arrêté : Apposition de la mention "Mort en déportation" sur les actes et jugements déclaratifs de décès - Modifications d'arrêtés
  - Ordonnance : Surveillance, prévention et lutte contre les maladies animales transmissibles
- 

## JURISPRUDENCE

---

- Pour interner d'office, un maire doit justifier sa décision, rappelle la Cour de cassation
- La prescription de mesures adéquates de nature à faire cesser l'insalubrité dans un logement relève de la compétence des services de l'Etat

- Dommages causés à des tiers par un ouvrage public - Répartition des responsabilités entre la personne publique délégante et le délégataire
- L'usage des chemins et sentiers d'exploitation peut être interdit au public
- L'illégalité d'un document local d'urbanisme n'entraîne pas automatiquement l'illégalité des autorisations d'urbanisme délivrées
- Obligation de tenir son chien en laisse : même dans son jardin ?
- Pouvoirs du maire d'ordonner l'euthanasie sans délai des chiens dangereux
- Chasse traditionnelle des oiseaux : le juge des référés du Conseil d'État suspend les nouvelles autorisations
- Temps de travail des personnels de la Ville de Paris : le juge des référés du TA de Paris a suspendu l'application de deux dispositions du nouveau règlement
- L'obligation vaccinale s'applique bien à tous les personnels travaillant dans les crèches
- Visite médicale imposée à un agent
- FPE / Compte épargne-temps - Les jours de repos institués en contrepartie de la RTT ne sont pas des jours de congés.
- Domaine public : L'effondrement d'une structure entraînant le décès de deux personnes au sein d'un stade n'est pas un cas de force majeure pouvant exonérer la commune de ses obligations contractuelles
- Arrêté interdisant toute pratique du tir à l'arc ou à l'arbalète sur un site de la commune
- Indemnisation des dommages imputables aux vaccinations obligatoires - Existence d'une probabilité non nulle qu'un lien de causalité existe entre l'administration du vaccin et les symptômes attribués à l'affection
- Illégalité d'un accord transactionnel prévoyant le maintien tant du traitement de l'intéressé que de son régime indemnitaire à son niveau antérieur, en dépit de la réduction de son temps de travail
- CNI- Un préfet ne peut pas refuser de renouveler une carte nationale d'identité au motif que sa durée de validité a été prolongée de 5 ans.

---

## QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

---

- Gestion des animaux errants
- Verbalisation des incivilités dans les petites communes
- Pas de confiscation d'objet suite à des infractions aux arrêtés de police du maire
- Signalétique angles morts sur les poids lourds
- Agents de la fonction publique et protection sociale complémentaire
- Forfait post-stationnement
- Cimetière privé
- Renforcer l'efficacité du continuum de sécurité – des données plus détaillées pour l'accès au SNPC
- Vaccination des gendarmes et des policiers nationaux ou municipaux
- Procédure disciplinaire engagée contre un agent, n'ayant pas conduit à le sanctionner - La commune a-t-elle commis une faute en engageant cette procédure ?
- Droit à l'allaitement dans la sphère publique
- Mécanismes permettent l'existence de sépultures pérennes, au sein des cimetières communaux
- Les distances d'éloignement d'une éolienne par rapport aux habitations sont mesurées à partir de la base du mât de chaque aérogénérateur de l'installation
- Visite médicale imposée à un agent

- Panneaux publicitaires - Prolongation de deux ans de l'échéance de caducité des règlements locaux de publicité (RLP) de première génération
- Signalétique angles morts sur les poids lourds
- Réglementation des détecteurs de métaux
- Camping municipal - Une commune peut-elle interdire l'installation à titre permanent de tentes ou de caravanes ?
- Distinction entre plusieurs associations pour l'accès aux locaux et équipements communaux
- Procédure de péril - La commune peut-elle s'opposer à la démolition de l'immeuble ?
- Pouvoirs du maire dans le contrôle de la sécurité d'un site de visite classé monument historique
- Comment lutter plus efficacement contre la prolifération des dépôts sauvages et les abandons de déchets ?

---

### BON A SAVOIR

---

- Maintien en activité après la limite d'âge de la catégorie active
- Télétravail - Cadre juridique et conventionnel / Approche santé et sécurité
- La pollution numérique (CIG Versailles)
- Liquidation de pensions de réversion - Les pièces justificatives
- Lutte contre la non-décence : régimes d'autorisation préalable de mise en location et de déclaration de mise en location

---

### OFFRE D'EMPLOI

---

- Nord | Pas-de-Calais | Aisne | Oise | Somme

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

# Adhérez !



# Pôle Police municipale des Hauts de France



## ADHESION

### OU RENOUELEMENT D'ADHESION

### AU BULLETIN D'INFORMATIONS DES AGENTS(ES) DE POLICE MUNICIPALE, GARDES-CHAMPETRES ET AGENTS(ES) DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Grade et Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

 personnel : \_\_\_\_\_  professionnel : \_\_\_\_\_

 adresse électronique : \_\_\_\_\_

\* L'adhésion en isolé pour 2021 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :

**FAFPT | Union Régionale Hauts de France**

Pôle Police Municipale FAFPT HAUTS DE FRANCE - Service comptabilité

45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

POLE POLICE MUNICIPALE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

[pole-pm-fafpt-hdf-site@pole-police-hauts-de-france.fr](mailto:pole-pm-fafpt-hdf-site@pole-police-hauts-de-france.fr)

Retrouvez nous sur :

[pole-police-hauts-de-france.fr](http://pole-police-hauts-de-france.fr)